

Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Plan local d'urbanisme d'Autheuil Authouillet

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), créée par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt associe des représentants des collectivités territoriales, de l'État, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement.

La CDPENAF émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur les projets de plan local d'urbanisme ainsi que sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles et sur les secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées (STECAL) définis dans le projet de PLU en application respectivement des articles L153-16, L 151-12 et L 151-13 du code de l'urbanisme.

Lors de sa réunion du 15 septembre 2016, la commission a émis un **avis favorable** sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles et sur les secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées.

La commission a aussi examiné le zonage proposé pour la zone agricole et elle émet une réserve concernant la délimitation de la zone Ap. Cette zone Ap, délimitée pour protéger la vallée en raison de son caractère inondable et les coteaux pour protéger le paysage, est en effet inconstructible pour tout bâtiment agricole.

La commission demande donc de revoir ce classement dans l'objectif de ne pas gêner le développement des exploitations agricoles existantes.

La secrétaire de séance,

Corinne GOILLOT